

Brest, le 12 juillet 2016

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet pédagogique « Campus Numérique » du Groupe ISEN (Lille, Toulon et Brest), l'utilisation de l'ordinateur portable est au centre du dispositif de formation au niveau des travaux dirigés, des travaux pratiques, des projets, du travail personnel et de la communication au sein de l'école. De ce fait, dès l'entrée en première année du « Cycle Informatique et Réseaux (CIR) » ou du « Cycle Biologie Sciences et Techniques (BIOST) », l'ordinateur portable est indispensable.

Pour accompagner la pédagogie, l'ISEN-Brest met à disposition de ses étudiants un réseau sans fil, des outils logiciels et des ressources. Ces investissements permettent de faire évoluer les pratiques de façon continue et de tirer profit des évolutions technologiques. Tous ces efforts conjugués contribuent à un renforcement important de la qualité de la formation.

Nous avons bien conscience que rendre obligatoire l'utilisation de l'ordinateur portable nécessite un effort financier important de votre part et qu'il convient de vous proposer des solutions adaptées à cette période de 5 ans d'études (3 ans de « CIR » ou « BIOST » et 2 ans de « cycle M »).

Fort de notre expérience de l'usage de l'ordinateur portable dans le cadre du cycle ingénieur depuis plus de 10 ans, nous avons étudié différentes solutions pour répondre aux attentes pédagogiques, faire en sorte que ces équipements soient toujours opérationnels et maintenir l'homogénéité du parc informatique utilisé par l'ensemble des étudiants.

Pour garantir une qualité de service égale, notre partenaire HP et ISEN se sont mobilisés pour vous faire bénéficier d'une machine qui sera mise à votre disposition pendant les 2 premières années du « CIR » ou « BIOST ».

Pendant toute cette première période, l'étudiant bénéficiera de la garantie de compatibilité avec les activités d'enseignement, de l'accompagnement de l'équipe technique de l'ISEN-Brest, d'un contrat d'assurance « casse et vol » avec franchise. En cas de problème majeur et dans la mesure du possible, un prêt de matériel sera possible pour de courtes durées.

En cas de doublement, la mise à disposition sera prorogée de 12 mois sur la base des mêmes conditions. Seul serait à votre charge, le remplacement éventuel de la batterie qui est garantie 1 an.

A l'issue de cette période de 2 ans, l'étudiant devra restituer le matériel en bon état et acquérir un ordinateur portable en vue de poursuivre les 3 dernières années de ses études. Ces dispositions permettront de garantir que le matériel répondra aux exigences des études sur la période des 5 ans.

Nous souhaitons que cette offre « ordinateur portable septembre 2016 » que nous avons négociée en partenariat avec HP vous conviendra.

Important : nous insistons sur le fait que ce modèle d'ordinateur portable sera le seul supporté par l'ISEN.

Nous avons souscrit un contrat d'assurance « casse et vol » pour cet ordinateur portable qui sera soumis à de nombreux déplacements. Ce contrat a été négocié par l'ISEN pour couvrir les risques liés à un usage normal et au transport. Il suppose que vous en acceptiez et en respectiez les clauses. Dans le cas contraire vous supporteriez intégralement le coût des dommages.

Vous n'avez donc aucun achat à réaliser pour ces 2 premières années excepté celui d'un sac de transport adapté au modèle de l'ordinateur portable prévu par l'ISEN dont les dimensions sont celles d'un 15"6.

L'ordinateur portable sera fourni en début de première année en échange d'un contrat de mise à disposition dûment signé et d'une caution de 450€ TTC. Cette dernière sera demandée en même temps que les frais de scolarité et vous sera restituée selon les conditions précisées dans ce contrat.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations dévouées.

Marc Faudeil Directeur